

SAS au capital de 7500€

CS 10019
8 RUE JEHAN BODEL
62217 BEAURAINSV.DESIGN V.DESIGN V.DESIGNKids®
EYEWEAR TEENS EYEWEARAccueil Téléphonique: 03.21.07.87.37 - contact@variation-design.fr (FR)
Export Department: +33 3.21.07.84.43 - export.dpt@variation-design.fr (EN)

Date	CLIENT	Commande No
02/04/2026	B00060	P10S68009
Référence	Code adhérent	Livraison le
CDE REP 18/03/26	4605815	01/04/2026
Ref commande : 476820733		

Client facturé et livré :**POUR VOIR CLAIRE - CDO**

2 ROUTE DE LACAPELLE MARIVAL

46120 LE BOURG (FRANCE)

N° TVA : FR66901405886

CLTSIR : 90140588600028

FACTURE N° : 26R1488

Livraison de biens uniquement.

NOUVEAUX CODES LPP
Adultes classe B : 7223252
Enfants classe B : 7223269Tiers payeur**9360**
CENTRALE DES OPTICIENS
50 RUE DU PARADIS

75010 PARIS

Qté	Désignation	Px unitaire	Remise	Montant HT
1,00	6029 OR VICTOR 48-21/138	88,00		88,00
1,00	6041 BL DOMINIQUE 50-18/140	90,00		90,00
1,00	6063 JA SEAN 47-20/140	87,00		87,00
1,00	6077 RO NICOLAS 50-21/145	75,00		75,00
1,00	6112 VE FRANZ 48-21/145	90,00		90,00
1,00	6119 RO JEROME 47-22/145	116,00		116,00
1,00	6120 VE DEREK 50-19/145	86,00		86,00
1,00	6130 JA ANTOINE 49-19/145	92,00		92,00
1,00	6132 NO ALFRED 53-17/145	86,00		86,00

Code	Base HT	Escompte	Total HT	Taux	Montant TVA
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXX			XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
Total			XXXXXX		XXXXXX

TVA sur les débits.

TOTAL TTC

€ XXXXXX

Conditions de règlement :XXXXXX XXXXXX XXXXXX
XXXXXX XXXXXX XXXXXX
XXXXXX XXXXXX XXXXXX
XXXXXX XXXXXX XXXXXX
XXXXXX XXXXXX XXXXXXRéférence à rappeler sur votre règlement :CODE CLIENT : **B00060**
N° FACT : **26R1488****ATTENTION : NOUVEAU RIB A COMPTER DU 25/03/24****Domiciliation : Caisse D'Epargne Hauts De France****IBAN : FR76 1627 5107 0008 0008 9464 867 BIC : CEPAFRPP627****Banque Guichet Compte Cle RIB**
16275 10700 08000894648 67

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de paiement anticipé application d'un escompte de 2 %.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

Pénalité forfaitaire de 40 euros due pour tout paiement intervenu après la date d'échéance - articles L.441-6 et D.441-4 du Code du Commerce

Loi 2012-387

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur.

Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

Qté	Désignation	Px unitaire	Remise	Montant HT
1,00	6154 OR INFINITE 52-19/145	90,00		90,00
1,00	6160 JA KAKI 49-22/150	90,00		90,00
3,00	CRAYON DE BOIS NOIR VD 2023	0,00		0,00
12,00	ETUI HOMME VD ECRIN 2020	0,00		0,00
12,00	ETUI KIDS & VDT. LIEGE	0,00		0,00
1,00	KIDS 185 CO LENA 43-17/130	54,00		54,00
1,00	KIDS 199 VE JEAN 45-16/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 201 VE STELLA 43-16/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 206 BL ALEX 47-16/135	49,00		49,00
1,00	KIDS 217 RO HUGUES 45-16/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 223 BL ANYA 45-16/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 228 ROS ARIELLE 44-16/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 229 BL ANGELO 46-16/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 231 OR JUSTIN 46-16/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 232 OR DENIS 44-16/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 234 CO CATRINA 45-17/130	49,00		49,00
1,00	KIDS 234 TU CATRINA 45-17/130	49,00		49,00
1,00	MIROIR 2025	0,00		0,00
3,00	STYLO BILLE VD 2025	0,00		0,00
1,00	FRAIS DE PORT	7,00		7,00

Code	Base HT	Escompte	Total HT	Taux	Montant TVA	TOTAL TTC
					TVA sur les débits.	
C2	1590,00	0,00	1590,00	20%	318,00	
Total			1 590,00		318,00	
						€ 1908,00

Conditions de règlement :

1908,00 VIREMENT 30/04/2026

Référence à rappeler sur votre règlement :

CODE CLIENT : **B00060**
N° FACT : **26R1488**

ATTENTION : NOUVEAU RIB A COMPTER DU 25/03/24

Domiciliation : Caisse D'Epargne Hauts De France

IBAN : FR76 1627 5107 0008 0008 9464 867 BIC : CEPAFRPP627

Banque Guichet Compte Cle RIB
16275 10700 08000894648 67

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de paiement anticipé application d'un escompte de 2 %.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

Pénalité forfaitaire de 40 euros due pour tout paiement intervenu après la date d'échéance - articles L.441-6 et D.441-4 du Code du Commerce

Loi 2012-387

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur.

Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont vocation à établir la relation commerciale entre le vendeur VARIATION DESIGN group, SAS inscrite au RCS d'Arras sous le n° 451 078 711, sise 8 Rue Jehan Bodel à Beaurains (62217), France et le Client professionnel (ensemble les « Parties » ou individuellement la « Partie »). Toute commande vaut acceptation expresse des présentes.

Les Parties conviennent qu'au cas où une contradiction apparaîtrait entre diverses stipulations, même extérieures aux présentes, et notamment les conditions générales d'achat au Client, les CGV de VARIATION DESIGN group prévaudront en tout état de cause.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus, site Internet et tarifs VARIATION DESIGN group sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. VARIATION DESIGN group est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Conformément à la réglementation en vigueur, VARIATION DESIGN group se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières. VARIATION DESIGN group peut, en outre, être amenée à établir des Conditions catégorielles, dérogatoires aux présentes CGV, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les CGV catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

Article 2 : LES PRODUITS

VARIATION DESIGN group met à la disposition du Client les caractéristiques de tous les produits proposés à la vente.

Cependant, afin de satisfaire à la qualité, à la disponibilité des produits ainsi qu'aux dispositions normatives, VARIATION DESIGN group se réserve la possibilité de modifier à tout moment, même postérieurement à la commande, certaines caractéristiques des produits, sans toutefois que les spécifications des caractéristiques essentielles puissent s'en trouver affectées.

Article 3 : LA COMMANDE

3.1. La commande peut s'effectuer par tout moyen, (notamment par courrier électronique, échanges de données informatisées, E-SHOP sur le site Internet de VARIATION DESIGN group visible à l'adresse <https://www.variation-design.fr/eshop>).

3.2. La commande n'est définitive que lorsqu'elle a été acceptée et confirmée par écrit par VARIATION DESIGN group.

La signature du bon de commande ou du devis accepté doit émaner d'un responsable légal du Client ou d'une personne bénéficiaire d'une délégation expresse. Tout signataire sera supposé pour VARIATION DESIGN group être expressément mandaté pour effectuer la commande.

3.3. La signature d'un bon de commande ou l'acceptation d'un devis emporte application des CGV et engage contractuellement le Client au règlement du prix convenu, en principal et accessoires.

3.4. Les données enregistrées dans le système informatique de VARIATION DESIGN group constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

3.5. En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par VARIATION DESIGN group pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, et si la commande des Produits donne lieu à un acompte, celui-ci sera de plein droit acquis à VARIATION DESIGN group, même s'il n'a pas encore été réglé, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Toutefois, si aucun acompte n'a été prévu et versé à la commande et en cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par VARIATION DESIGN group, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, une somme correspondant à 20 % du prix total HT des Produits sera acquise à VARIATION DESIGN group et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

Cette clause 3.5. Vaut exclusivement pour des produits standards. En cas de demande spécifique et/ou personnalisée, le montant total de la commande sera dû dans son intégralité, même en cas d'annulation de la commande par le Client.

Article 4 : LA LIVRAISON

4.1. Les produits voyagent aux frais et risques de VARIATION DESIGN group, qui assure les produits. Le port reste en tout état de cause à la charge du Client.

4.2. Le délai de livraison précisé sur le bon de commande, sur le devis ou sur tout autre document est indiqué à titre indicatif, VARIATION DESIGN group ne pouvant se substituer aux obligations et contraintes du transporteur.

4.3. Le délai ne pourra commencer à courir qu'à compter de la réception par VARIATION DESIGN group du bon de commande correspondant dûment signé et accompagné du montant de l'acompte exigible à cette date si un acompte devait être versé.

4.4. Le Client se doit, le jour de la livraison, de vérifier la

conformité du produit à la commande, en particulier la vérification de la qualité et des quantités livrées.

À défaut de réserves précises et motivées sur l'état des produits, notifiées sur le bon de livraison du transporteur le jour de la livraison ou le dernier jour de livraison en cas de livraison morcelée, et confirmé au transporteur et à VARIATION DESIGN group par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois (3) jours, le Client sera dans l'impossibilité d'éciper postérieurement la non-conformité des produits au regard de la commande.

4.5. En cas de non-conformité de la marchandise, le Client devra notifier et justifier dans les 48 heures par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à VARIATION DESIGN group toute remarque ou observation justifiant un éventuel retour du produit.

4.6. En cas de retour du produit non imputable à VARIATION DESIGN group, il sera facturé au Client un forfait complémentaire de gestion et de logistique.

Article 5 : RÈGLEMENT ET PÉNALITÉS

5.1. Le prix convenu devra être réglé par le Client dans le délai fixé dans le bon de commande ou le devis.

5.2. Dans une démarche écoresponsable et afin de simplifier les échanges, les factures sont exclusivement émises sous format électronique. Le Client accepte expressément de recevoir ses factures sous forme dématérialisée. Un outil en ligne sécurisé est mis à disposition du Client pour consulter, télécharger et archiver ses factures à tout moment. Les identifiants d'accès confidentiels à cet outil seront communiqués au Client lors de la première commande ou sur simple demande auprès du service client. Il appartient au Client de s'assurer que les informations nécessaires à la réception des factures électroniques sont à jour (adresse e-mail, accès à l'espace client, etc.). VARIATION DESIGN group ne saurait être tenue responsable en cas de non-réception liée à une erreur ou une négligence du Client dans la mise à jour de ses coordonnées.

Les identifiants sont confidentiels. Toute connexion avec ces identifiants est réputée être réalisée par le Client. En cas d'usurpation des identifiants, le Client devra immédiatement modifier son mot de passe et en informer VARIATION DESIGN group.

5.3. À défaut de règlement dans ce délai, le Client se verra appliquer, sans formalité ni mise en demeure préalable, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage du montant TTC du prix figurant sur ladite facture ou du montant restant dû, et seront automatiquement et de plein droit acquises à VARIATION DESIGN group.

5.4. Pour tout retard de paiement, le Client se verra sans avertissement préalable ou sommation appliquer l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € par facture (articles L441-10 et D441-5 du Code du Commerce français). À titre de clause pénale, cette somme sera augmentée d'un pourcentage de 10 % du montant des sommes impayées, nécessaire.

5.5. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

5.6. En cas de règlement anticipé, application d'un escompte de 2 %. (Valable uniquement pour le territoire français).

5.7. En cas de règlements échelonnés, un seul retard de paiement entraînera la déchéance du terme, sans notification préalable.

Article 6 : RESERVE DE PROPRIÉTÉ

VARIATION DESIGN group conservera la propriété de l'intégralité des produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix convenu toutes taxes comprises, principal et accessoires, y compris les frais de livraison.

Dans l'hypothèse d'une revendication des produits, tout acompte versé par le Client restera acquis à VARIATION DESIGN group à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'entretenir de ce fait à l'encontre du Client.

Article 7 : SERVICE APRÈS-VENTE (SAV)

Nos produits sont garantis 2 ans à compter de la délivrance en magasin contre tout défaut de fabrication ou de qualité. Toute demande de SAV doit être effectuée via notre e-shop, accompagnée de photos claires du produit concerné. Aucun traitement ne sera effectué sans preuve visuelle. En cas d'indisponibilité du produit, un article équivalent sera proposé. Le SAV est gratuit dans le cadre de la garantie et les frais d'expéditions sont à la charge de VARIATION DESIGN group. En dehors de cette garantie (mauvaise utilisation, casse accidentelle, demande hors délai...), le SAV sera facturé, et les frais de port seront à la charge du client.

Article 8 : RÉSOLUTION

En dehors des cas visés à l'article 9, VARIATION DESIGN group se réserve le droit de solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception la résolution du contrat de vente en cas d'observation par le Client de ses obligations.

Cette résolution vaudra mise en demeure de restituer

les produits livrés.

Article 9 : FORCE MAJEURE, CAS FORTUIT ET ANNULATION DE LA COMMANDE

9.1. Il est entendu par force majeure ou cas fortuit tous les cas, notamment les graves totales ou partielles, les situations de lock-out, troubles, émeutes, bris de machine, épidémie, incendies, inondations, catastrophe naturelle ou due à la fission de l'atome et, en règle générale, et pour tous les cas reconnus par la jurisprudence émanant de la Cour de cassation française.

9.2. Le Client, postérieurement à la signature du bon de commande ou à l'acceptation d'un devis, ne pourra procéder à l'annulation de la commande, sauf en cas de force majeure dûment notifiée à VARIATION DESIGN group dans les 48 heures suivant la survenance de l'événement.

9.3. VARIATION DESIGN group pourra dans les mêmes conditions suspendre sans délai la livraison ou annuler la commande. En cas de suspension de la livraison, VARIATION DESIGN group informera le Client au délai de suspension.

Le Client aura un délai de trois (3) jours à compter de la réception de la notification pour annuler sa commande. À défaut, le nouveau délai sera considéré comme accepté.

9.4. De même, en cas de prise de contrôle de la société VARIATION DESIGN group au sens de l'article L235-3 du Code de commerce français, VARIATION DESIGN group se réserve le droit de notifier au Client l'annulation sans pénalité de la commande dans les mêmes formes que celles visées à l'article 8.

Article 10 : IMPREVISION

Les présentes CGV excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de vente de produits. VARIATION DESIGN group et le Client s'engagent donc à assumer leurs obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse, et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Article 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les produits livrés au Client, notamment pour être revendus sont susceptibles de faire l'objet de droits privatifs de propriété intellectuelle ne faisant l'objet d'aucune cession dans le cadre de cette vente. Tous brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur, à titre non exhaustif, demeurent la propriété exclusive de VARIATION DESIGN group. Le droit d'utilisation qui est conféré au client est strictement limité à la promotion, la mise en valeur et la vente des produits, conformément aux usages de la profession et en respectant l'image de marque des produits distribués par VARIATION DESIGN.

Article 12 – TOLÉRANCE ou RENONCIATION

Il est formellement convenu entre VARIATION DESIGN group et le Client que toute tolérance ou renonciation de l'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes CGV, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des CGV, ni générer un droit quelconque.

Plus précisément, aucun retard ni aucune inaction, abstention ou omission de la part d'une des Parties dans l'exercice de l'un quelconque de ses devoirs aux termes des CGV ne portera atteinte auxdits droits, ni se sera considéré comme impliquant de sa part une renonciation à se prévaloir de ce droit.

Article 13 – NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Si une stipulation particulière des présentes CGV était tenue pour non valide ou déclarée comme telle par une décision ayant autorisé de la chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 14 : RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

En cas de différend, les parties privilégieront une résolution amiable du litige.

À défaut d'accord, compétence exclusive est donnée au Tribunal de commerce d'Arras, France, statuant conformément au droit français, nonobstant procédure de référé ou conservatoire, appel en garantie pluralité de défendeurs, et y compris en cas d'opposition à toute injonction de payer. Le paiement par effet de commerce ou tout autre mode de règlement ne pourra entraîner ni novation ni dérogation à la présente clause.